

# Le sport.fr en crise ?

**L**e sport français serait, paraît-il, en crise. Que ce soit du côté du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), du ministère des Sports, ou des fédérations olympico-déléгатaires, on nous explique qu'il faut repenser sa «gouvernance» afin de le rendre davantage compétitif sur la scène internationale.

Par ailleurs, sur le terrain éditorial, de nombreux «spécialistes» établissent et publient des «diagnostics» (par exemple Daniel Riolo, *Autopsie du sport français*, Hugo & cie) qui viennent appuyer ce discours dominant. Et tous aboutissent à la même conclusion : trop rigide, trop étatiste, trop «associatif», notre modèle français aurait fait son temps.

Loin de se limiter à des débats d'opinion, ces points de vue accompagnent des processus en cours depuis des années, et qui s'accroissent dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024, qui tendent à redéfinir, voire réduire, le périmètre du service public du sport.

La liste est longue des faits qui viennent affecter, directement et concrètement, la vie de nos clubs et associations sportives : la généralisation des «commandes publiques» concentrées sur des «publics cibles», la fin des emplois aidés, la chute des dotations qui rognent la marge de manœuvre des collectivités ou encore la remise en cause de la légitimité des fédérations affinitaires.

Ce dossier propose à l'ensemble de nos militants et militantes, bénévoles et dirigeant·es de prendre connaissance de la situation actuelle, de stimuler leur réflexion par une analyse critique et surtout de réfléchir aux alternatives qui s'offrent à nous pour résister et continuer la belle histoire du sport populaire. Comme disait le dramaturge Bertolt Brecht : «Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu.» #

## Sommaire :

**Gouvernance du sport français, pour le meilleur ou le pire ? p.14**

**Financement du sport pour tous, no pain no gain ? p.17**

**Quelle(s) fédé(s) du sport pour tous et toutes ? p.20**

**> à lire également nos 3 questions**

**à Laura Flessel, ministre des Sports, p.27**



**FSGT**  
Dossier publié par Sport et plein air pour  
la Fédération sportive et gymnique du travail  
[www.fsgt.org](http://www.fsgt.org) / Facebook @FSGTsportpopulaire / Twitter @FSGTofficial

vers un nouveau modèle

# gouvernance du sport français

pour le meilleur ou le pire ?

En 2024, la France accueillera les Jeux olympiques et paralympiques. L'occasion pour le mouvement sportif et le gouvernement d'en appeler à une gouvernance rénovée du sport. Quelles conséquences pour la population et quelles propositions de la FSGT ? # Par Emmanuelle Bonnet Oulaldj

**Quelle gouvernance du sport pour développer le sport du plus grand nombre et multiplier les médailles à l'horizon de Paris 2024 ?** Si nous devons résumer le débat en cours au sein des instances fédérales, du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et du ministère des Sports, nous pourrions rapidement faire apparaître deux tendances : statu quo ou moins d'État pour réformer durablement le sport. Mais la question se pose t-elle vraiment en ces termes ? L'enjeu n'est-il pas d'interroger en priorité la manière dont on répond à la diversité des besoins de la population dont la pratique physique et sportive stagne depuis 10 ans afin de repenser complètement le système ? Le tout sans se fier aux sirènes séduisantes d'un modèle entrepreneurial qui a le vent en poupe...

## Les choix politiques concernent toute la population

À quels besoins la gouvernance doit-elle répondre et quels liens entre les débats actuels et la pratique de tous les jours ? Ou comment faire le lien entre les décisions prises «là-haut» et le sport joué «en bas» ? Manque d'installations sportives, terrains vétustes,

mal éclairés, éloignés ou inadaptés à la pratique du foot amateur notamment, sont synonymes de choix politiques et d'arbitrages budgétaires. L'analogie est la même pour tous les sports. Quand les clubs, et donc les adhérentes, des fédérations omnisport se voient contraints de payer les locations d'équipements sportifs, alors que les autres y ont accès gracieusement, ce sont des choix de politiques publiques qui visent finalement à privilégier des sportifs à d'autres... L'enjeu d'une gouvernance repensée qui répond à la diversité des besoins est essentiel.

À Toulouse, le comité départemental FSGT voit régulièrement ses terrains «réquisitionnés au dernier moment pour accueillir ceux de la Fédération française de football dès que, par exemple, les leurs ne sont plus praticables, et bien qu'il s'agisse de nos créneaux officiellement attribués. Nous passons en dernier, surtout le foot autoarbitré à ?».

## La référence unique aux Jeux de Rome en 1960

Le modèle sportif français repose sur une organisation mise en place suite aux mauvais résultats de la France aux Jeux de Rome en 1960. La refondation de la politique sportive s'est donc construite sur un nombre insuffisant de médailles. Le constat formulé aujourd'hui est le même. La France ne produit pas assez de médailles d'or et perd les finales, il faudrait changer le sport et se recentrer sur les meilleurs athlètes avec comme modèle la Grande-Bretagne [lire l'encadré ci-contre]. Même si l'action de Maurice Herzog (secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, septembre 1958-janvier 1966) a indéniablement laissé des traces du point de vue des équipements, il a également entériné un développement du sport passant par des fédérations spécialisées favorisant une pratique sélective et techniciste. L'État leur a, alors, accordé un nouveau statut, celui de «fédérations délégataires» en charge de l'organisation des championnats de France, des sélections pour les épreuves internationales et la réglementation technique. Le caractère omnisport, qui se traduisait notamment par des coopérations entre fédérations sur les contenus pédagogiques, a été abandonné et ne perdure qu'au sein des fédérations multisports et affinitaires de moins en moins reconnues.

L'abandon du terme «activités physiques et sportives» se réduit au fil des années au terme «sport» en concentrant les enjeux sur l'élite et en laissant le reste de la population au seul sport santé ou inclusion sociale. Or, les activités physiques, sportives et artistiques (Apsa) sont anthropologiquement un élément de culture en soi, d'autant plus dans le cadre associatif.

## La Grande-Bretagne, un modèle ?

Alors que les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP) s'annoncent, les modèles pour accroître la performance sportive seraient à chercher à l'étranger. Dans cette perspective, le Royaume-Uni est souvent présenté en archétype de réussite dans la transformation de son «sport», concrétisé par un nombre record de médailles en 2012 à domicile (65, dont 29 d'or). Le sociologue Patrick Mignon nous détaille plus précisément les choix opérés : «Le point de départ remonte aux JO d'Atlanta en 1996, qui constituent le fond du trou pour le sport britannique, à l'instar de ceux de Rome en 1960 pour la France. Il a, alors, été décidé de repenser le système d'intervention publique en s'appuyant sur des énergies privées. Une agence indépendante nommée "UK Sport" a été créée, financée principalement par une ponction importante sur la loterie nationale. UK Sport a reconstruit le fonctionnement du sport anglais autour de contrats d'objectifs et de récompenses en fonction de leur accomplissement. Rien de neuf, c'est le principe défendu par Thatcher [Première ministre ultralibérale, de 1979 à 1990] : l'argent public se mérite. Les fédérations sportives sont réparties en "divisions" qui touchent plus ou moins selon leurs résultats. Pour la partie "sport of all" (sport pour tous et toutes), elle reste essentiellement déléguée aux écoles et aux communes - il n'existe pas de ministère des Sports outre-Manche. UK Sport aide néanmoins certaines initiatives d'incitation à la pratique sportive, notamment s'il est possible d'évaluer combien de jeunes talents elles ont fait émerger.»

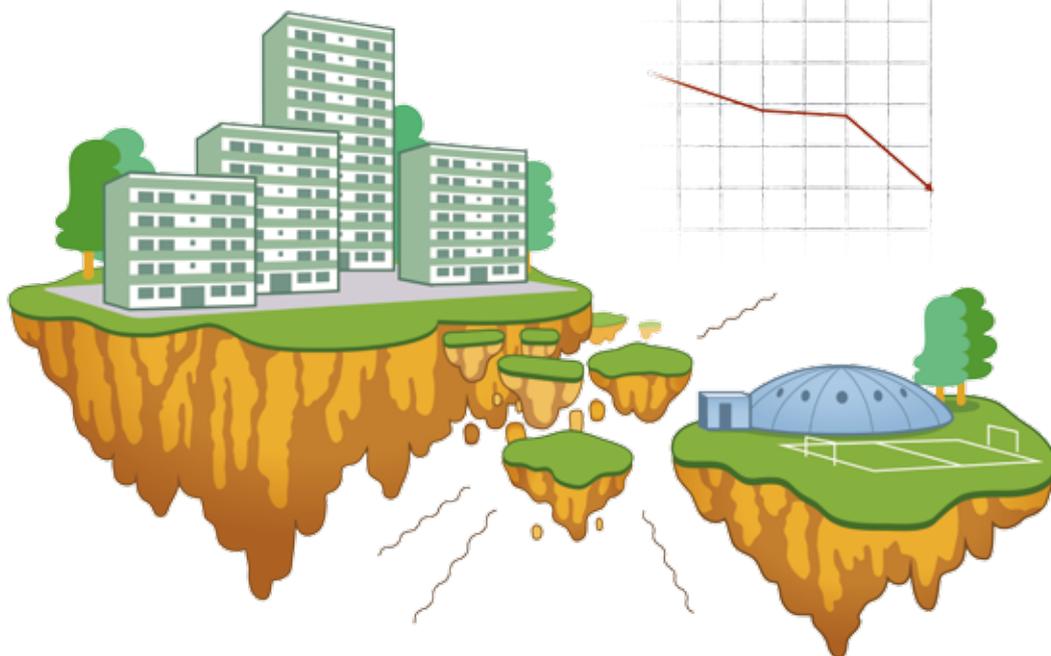


illustration : Paul Burckel

**«La période du Front populaire puis celle de la Libération ont installé l'idée que l'État devait s'emparer du domaine du sport pour tous et de l'accessibilité de tous et toutes aux pratiques sportives (...) Désormais nous sommes clairement en face d'un dessaisissement de l'État.»**

### Une prise en compte de la diversité sportive est possible

«Le modèle sportif français s'est construit entre celui libéral anglo-saxon et le repoussoir des contre-exemples totalitaires fasciste ou soviétique», précise Marianne Lassus, auteure de *Jeunesse et Sports - L'invention d'un ministère 1928-1948* [lire sa chronique p.30]. «La période du Front populaire puis celle de la Libération ont installé l'idée que l'État devait s'emparer du domaine du sport pour tous et de l'accessibilité de tous et toutes aux pratiques sportives dans une logique certes hygiéniste, mais aussi humaniste. Désormais, nous sommes clairement en face d'un dessaisissement de l'État en la matière.»

Que ce soit lors du Front populaire ou à la Libération, deux périodes, ayant pensé le sport comme un objet culturel et politique au plus près de la population, ont donc été oubliées par la mémoire collective. Avec un Conseil supérieur des sports comptant 78 membres issus d'une diversité sportive, syndicale et territoriale, Léo Lagrange, le premier secrétaire d'État aux Sports de la République, met en œuvre en 1936 une coopération entre l'État et les acteurs du mouvement sportif. Parallèlement, des Conseils départementaux

des sports se réunissent tous les trois mois pour coordonner un programme général d'organisation des sports et des loisirs : agréments, plans d'équipements sportifs, études des subventions, etc. La guerre mettra fin à cette expérimentation.

À la Libération, une volonté de co-construction du sport est de nouveau exprimée avec la naissance des Offices municipaux des sports. La FSGT signe, à cette époque, de nombreuses conventions avec les autres fédérations unisports permettant aux adhérents de pratiquer, en complémentarité, dans plusieurs fédérations. N'est-il pas temps de revenir à des enjeux véritablement d'intérêt général pour redonner une place essentielle aux Apsa ?

### Une rénovation démocratique du CNOSF comme préalable

Petit rappel historique, le Comité national olympique et le Comité sportif français (fédérations non-olympiques) ont fusionné en 1972, dans une visée d'unité du sport, en un seul Comité olympique et sportif français (CNOSF). La loi lui accorde, depuis, la mission de représentation du mouvement sportif. Pourtant, actuellement, un sportif ou une sportive n'en vaut pas une autre, puisque les fédérations olympiques se voient attribuer arbitrairement chacune 5 voix supplémentaires lors des votes.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les propositions du CNOSF visant à centrer l'État sur des missions régaliennes [lire l'encadré «Les JOP 2024 et la «rationalisation» du modèle sportif français», p.16] et à créer une Agence nationale du sport composée de 15 personnes maximum avec comme mission la décision de la stratégie globale et des moyens publics et privés. Le CNOSF entend ainsi resserrer les lieux de décisions sans remettre en question sa propre gouvernance. Il incite, dans le même temps, les fédérations à repenser leur gouvernance, en privilégiant le modèle présidentieliste et l'élection par les clubs. Si la FSGT partage l'enjeu de penser les associations sportives au cœur du sport, cette reconnaissance doit passer avant tout par la manière dont ces dernières sont associées à la construction du projet, et non pas la formalisation d'un vote ne garantissant pas en soi un processus démocratique. (...➔)

Illustration : Paul Burckel



## Une incontournable transformation de l'État

De son côté, avec seulement 0,16% du budget de l'État, le ministère des Sports ne répond pas aux besoins de la population en pensant le sport uniquement comme un pansement aux maux de la société. Même l'Éducation physique et sportive (EPS) à l'école, relevant du ministère de l'Éducation nationale, est dévalorisée, avec une suppression de la discipline en tant

## Les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 et la «rationalisation» du modèle sportif français

Parmi les enjeux de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) à Paris, le fameux serpent de mer de la transformation du «modèle sportif français» refait surface, et le Comité national sportif olympique et sportif français (CNOSF) compte bien se saisir de cette opportunité. Dans un document intitulé «Horizon 2024», il affirme que pour atteindre le double objectif de 24 millions de licenciés et 24 médailles d'or, il faut réformer en grand et basculer vers un «un nouveau modèle, partenarial, responsabilisant, simplifié et optimisé». Il s'agirait d'abord de «recentrer l'intervention de l'État sur des missions régaliennes : réglementation, sécurité, rayonnement international et contrôle de l'efficacité de l'utilisation des fonds publics». Ce qui signifie donc l'«abandon de la tutelle de l'État sur les fédérations, et d'associer à la délégation de pouvoir la délégation de moyens avec la mise en place de contrats pluriannuels d'objectifs entre l'État et les fédérations». Bref, passer de la délégation de service public aux transferts de compétences et de responsabilités. Si certains points sont intéressants, par exemple «reconnaitre au club sportif sa fonction d'intérêt général et en finir avec les appels à projets pour l'octroi de subventions publiques», de facto le sport français serait confié aux bons soins du CNOSF qui aurait même un droit d'usage des fonds du Centre national pour le développement du sport (CNDS). Quels seraient alors les contours de la vie démocratique au sein de cette «grande maison» et quelles garanties de diversité et de liberté du sport associatif pour et de tous et toutes ?

que telle au diplôme national du brevet (DNB). Si l'État reconnaît davantage que le CNOSF la place jouée par l'ensemble des acteurs, la baisse des subventions pour l'ensemble des fédérations et la multiplication des appels à projet n'ont fait que placer les fédérations sportives en prestataires de services et accélérer la concurrence au détriment de coopérations sur les contenus.

En appui sur la réalité des pratiques, n'est il pas temps de repenser totalement la notion de délégation aux fédérations aujourd'hui organisées par discipline ? La distinction entre celles qui sont seulement agréées et celles qui ont une délégation donne une fausse représentation du rôle joué par les premières en matière d'intérêt général et de contribution au service public. Dans un contexte où les fédérations actuellement délégataires réclament un élargissement de leurs prérogatives, sur les formations par exemple, avec le risque pour les autres fédérations de se voir imposer des contraintes supplémentaires, faut-il supprimer la délégation ou créer les conditions d'une forme supplémentaire, multisports par exemple ? Cette délégation validerait le rôle sociétal joué par certaines fédérations en leur reconnaissant le droit d'adapter les règles, d'organiser des compétitions et des formations qualifiantes, d'être associées à la conception des équipements sportifs... Une réflexion dans l'air du temps, puisque le député Sébastien Nadot (LREM) a déposé une proposition de loi, le 7 mars dernier, avalisant la création «d'un statut de fédérations sportives délégataires d'un nouveau genre», allant précisément dans ce sens. Les conventions d'objectifs pluriannuelles doivent également être pensées conjointement en appui sur les doubles diagnostics de l'État et des fédérations sur les besoins de la population.

Enfin, un Conseil national des sports, composé des compétences et volontés citoyennes, des acteurs associatifs et économiques, décliné au niveau interdépartemental et régional, dans le but d'élaborer des politiques publiques concertées en appui sur les besoins, dans la proximité, de la population, serait alors une nouvelle manière de penser l'État. Un enjeu de démocratie que la FSGT est décidée à porter. #

# nerf de la guerre FINANCEMENT du sport POUR TOUS no pain no gain ?

Comment financer le sport pour tous et toutes et comment se finance le sport populaire ? Question cruciale qui devient de plus en plus vitale. La situation semble en effet des plus inquiétantes. Au-delà de la juste préoccupation du budget des Sports de l'État, c'est la réorganisation et la réorientation de l'ensemble des politiques publiques en général qui angoisse les acteurs et actrices de terrain, comme si l'étau de la rigueur se resserrait d'année en année sur les clubs locaux. On se dirige vers une transformation du modèle sportif français, avec un État, et ses ministères, incitateurs et des collectivités locales «moteurs», en particulier économiquement, pour s'orienter vers une plus large «autonomie» du mouvement sportif. À charge pour lui de trouver les sous et comment les répartir. # Par Nicolas Kssis

**C'est une réalité assumée. On n'essaie même plus de la camoufler.**

L'annonce du dernier budget des Sports a clairement confirmé la tendance de ces vingt dernières années. L'État a officiellement entériné son retrait, pour se concentrer sur ses missions régaliennes, comme, par exemple, les grands événements sportifs. Du côté du gouvernement, on préfère certes parler d'un recentrage de son action, mais ce discours recouvre les mêmes chiffres à la baisse dans les budgets.

Joël Giraud, député LREM (La République en marche), rapporteur du budget 2018, s'en défend : « Certes la loi de finances initiale pour 2018 a prévu la diminution du niveau des taxes affectées au CNDS [Centre national pour le développement du sport] de 270 millions à 133,4 millions d'euros, soit une baisse de ressources fiscales de 136,6 millions d'euros. Cependant, cette diminution se décompose entre : 63,8 millions d'euros de réduction de la dépense publique et 72,8 millions d'euros de transferts de dépenses vers le programme Sports, relevant du budget général de l'État. Cela vise essentiellement à clarifier les missions dévolues à l'État, d'une part, responsable

du portage des politiques nationales et internationales en matière de sport, et au CNDS, d'autre part, conforté dans son rôle d'acteur principal des actions en faveur du "sport pour tous". Ainsi, la baisse des financements du CNDS correspond notamment à un ciblage des aides financières apportées aux fédérations sportives, à la suppression du fonds de concours du CNDS en faveur de l'État et à un recentrage de la part territoriale de l'organisme. De surcroît, la discussion budgétaire a permis la création d'un programme budgétaire dédié aux Jeux olympiques et paralympiques 2024, doté de 58 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 48 millions d'euros en crédits de paiement au titre de l'année 2018. (...→)

## Définitions

### • Emplois aidés ou Contrat unique d'insertion

Entré en vigueur en 2010, le CUI « vise à faciliter l'embauche des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi ». Il concerne aussi bien le secteur associatif ou public (salaire pris en charge en moyenne par l'État à hauteur de 70%) que marchand (30% de subvention). Au nombre de 460 000 en 2016, l'actuel gouvernement a décidé leur réduction drastique avec pour motif leur inefficacité/coût. Les secteurs les plus touchés sont l'éducation, l'administration locale, le sport et la culture, épargnant donc le «privé».

### • Dotations de l'État aux collectivités

Les dotations sont des prélèvements opérés sur le budget de l'État et distribués aux collectivités territoriales. Il en existe plusieurs : les dotations et subventions de fonctionnement (30,9 milliards d'euros en 2017, contre 32,2 en 2016 et encore 40 milliards en 2014) ; les dotations d'équipement (1,12 milliard en 2017, ), sous conditions de ressources et de la population concernée (les zones rurales sont privilégiées), afin de financer les infrastructures locales ; les dotations de compensation, afin de soutenir un temps des transferts de compétences de l'État aux collectivités à l'exemple de la dotation générale de décentralisation (1,6 milliard en 2017).

### • Taxe d'habitation

La taxe d'habitation est due par toute personne, propriétaire ou locataire. C'est un impôt récolté par les collectivités territoriales, son montant varie d'une ville à l'autre selon la superficie et la valeur cadastrale. Avec d'autres taxes équivalentes (comme la taxe foncière), elle peut représenter près de la moitié des revenus des communes. Le budget 2018 prévoit d'en exempter 80% des ménages et de la réduire pour les autres.

**Autrement dit, le CNDS voit donc son budget diminuer de moitié, pour être redirigé sur sa mission originelle «sport pour tous», pendant qu'une grande partie de la différence a juste été transférée au ministère et continue à abonder les grands événements sportifs ou le sport spectacle.**

(→...) Autrement dit, le CNDS voit donc son budget diminuer de moitié, pour être redirigé sur sa mission originelle «sport pour tous», pendant qu'une grande partie de la différence a juste été transférée au ministère et continue à abonder les grands événements sportifs ou le sport spectacle. Et la décision de privatiser la Française des Jeux interroge à court terme sur la viabilité du financement de celui-ci auquel la «loterie nationale» abonde pour près de la moitié. Un décalage des lignes budgétaires qui pénalise de nouveau le sport associatif de la population. La chute des subventions aux constructions ou rénovations des installations (-18%) risque ainsi particulièrement d'impacter les infrastructures de proximité. Si le pourcentage du CNDS était généralement faible (autour de 10%), il avait un effet dit «levier» ou «boule de neige» qui débloquent l'ensemble des aides pour mettre en route le chantier. Les conséquences seront donc bien plus grandes que le simple chiffre soustrait à son budget territoires.

### Le sport associatif, dernière roue du carrosse ?

Et, impossible de s'arrêter à ce simple constat budgétaire pour 2018. Le sport associatif n'a pas cessé



## Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, quelles retombées financières pour le sport de tous ?

Les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 (JOP) vont brasser d'énormes sommes d'argent. Leur budget prévisionnel s'élève à 6,8 milliards d'euros (et s'approcheront vraisemblablement plus des 10 milliards). Les investissements qui vont en découler ne semblent pas véritablement fléchés vers l'ambition d'un «héritage» destiné au sport pour tous et toutes. Ainsi, alors que beaucoup d'épreuves vont se dérouler sur son territoire, la Seine-Saint-Denis risque peu d'en récolter les fruits pour étoffer son tissu d'équipements dont elle manque cruellement. Voilà bien le paradoxe. Si le discours officiel prétend utiliser les JOP pour diffuser une authentique culture sportive dans la population, stades et gymnases de proximité restent négligés. Pourtant, l'État connaît le diagnostic. Dans une étude de 2013, commandée par la direction des Sports du ministère dédié et réalisée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), il était expliqué que les Zones urbaines sensibles (Zus) n'abritent que 3% de l'offre nationale d'installations pour 7% de la population française. Cette carence représente l'un des grands «freins» de la pratique. Plus concrètement, la FSGT 93 et le Syndicat national de l'éducation physique 93 (Snep-FSU) rappelaient, à l'occasion de la publication des actes du colloque «Tous nageurs et toutes nageuses en Seine-Saint-Denis» (avril 2016), le constat terrible «qu'un élève sur deux qui entre au collège ne sait pas nager», surtout en raison du manque de bassins équitablement répartis entre communes et territoires. Ils concluaient amèrement «qu'il paraît difficilement concevable d'accueillir les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, avec la piscine olympique et les épreuves de natation en Seine-Saint-Denis, tout en restant à ce niveau d'inégalités territoriales et de discriminations !» Des inquiétudes qui semblent de plus en plus justifiées. Un rapport d'experts commandé par le gouvernement alertait, mi mars, sur des risques de «surcoûts importants» et de préconiser, parmi les solutions, de réduire la voilure de l'héritage. La municipalité de Saint-Denis (93) s'en est émue : «Quel sens donner alors à ces Jeux olympiques si les territoires qui les accueillent n'en sont que les supports temporaires, au lieu d'en être les bénéficiaires sur le long terme ?»

**«Les collectivités locales subissent une baisse continue des aides et de leurs dotations, ce qui impacte leur capacité à nous soutenir dans le domaine du service public du sport. Elles ne vont plus pouvoir tenir longtemps.»**

de subir globalement les conséquences des grandes réformes de l'État (territoriales, fiscales, etc.). De fait, c'est bel et bien l'ensemble de l'édifice sur lequel reposait son financement dans son ensemble qui se trouve menacé et surtout remis en question.

Une série de signaux préoccupants depuis des années pousse notamment les acteurs et actrices de la vie associative à regarder avec incertitude l'avenir pour leur structure, surtout quand elle désire conserver une visée d'accès de tous et toutes aux activités physiques et sportives (APS), notamment dans les milieux populaires. L'annonce de l'attribution des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 ne les a, pour le moment, pas rassurés.

«S'il n'y a pas d'héritage derrière les JOP, je veux dire pour le sport scolaire et le sport associatif qui sont encore les principaux vecteurs de la pratique sportive de la population dans son ensemble, cette candidature n'aura pas servi à grand chose», explique Jean-Pierre Favier, président de l'Union sportive d'Ivry (94) qui va fêter prochainement son centenaire. «Nous nous battons justement dans ce but en réclamant une loi-cadre pour le sport, et pas seulement pour le CIO [Comité international olympique], afin de garantir le fonctionnement, la reconnaissance et l'affermissement du sport associatif. De même, nous exigeons un inventaire des infrastructures pour repérer les besoins et les carences. Les collectivités locales subissent une baisse continue des aides et de leurs dotations, ce qui impacte leur capacité à nous soutenir dans le domaine du service public du sport. Elles ne vont plus pouvoir tenir longtemps.»

Effectivement, les décisions douloureuses s'enchaînent, telles que la fin des emplois aidés, la chute des dotations, la suppression de la taxe d'habitation, etc., qui privent les collectivités des moyens de soutenir les associations sportives. «Nous ne sommes pas, en outre, à l'abri de voir disparaître les trois départements de la petite couronne», rajoute Jean-Pierre Favier, «or, le Val-de-Marne contribue beaucoup en faveur du mouvement associatif. Qu'est-ce qui va le remplacer ? Avec quelle politique en matière de sport ? Quelle connaissance de la réalité des territoires ?»

Pour l'économiste Jean-Pascal Gayant, le sport associatif se retrouve donc bel et bien à la croisée des chemins : «Il est généralement financé par les cotisations des membres, les subventions des collectivités territoriales et, le cas échéant, par des subventions des fédérations nationales. La part de chacune de ces contributions varie considérablement selon le sport

et la collectivité. La contribution la plus décisive est celle des collectivités locales qui sont, en revanche, dans des situations financières difficiles. Des arbitrages très différents seront sans doute faits dans les différentes communes. Le choix entre le sport, la culture ou l'action sociale est cornélien. Le sport associatif va sans doute devoir développer, de plus en plus, la recherche de financements supplémentaires (développements d'activités ou de prestations commerciales, vente de produits dérivés).»

## Subventions ciblées et effets pervers

Il ne s'agit évidemment pas de regretter forcément les diverses formes de soutiens publics qui peuvent se révéler ambivalents. «*Le cas des emplois aidés est complexe*», confirme Daniel Dupuis, membre de la Commission fédérale montagne-escalade de la FSGT. «*Quand ils ont été recrutés afin de développer la vie associative, cela a pu être positif, et utile au sport populaire. Mais, quand il s'agissait de remplacer des bénévoles, de fabriquer de la pratique, forcément leur disparition crée un vide impossible à combler "gratuitement". Ces emplois aidés ont pu devenir addictifs pour les associations. Leur suppression brutale fragilise alors l'offre en APS auprès de la population.*»

Dans un autre registre, la transformation des modalités de financement des associations sportives, avec le recours de plus en plus fréquent aux appels à projets et à la logique des publics cibles, peut constituer un danger pour le projet associatif en soi. Le comité des Bouches-du-Rhône de la FSGT essaie, de la sorte, d'en tirer le maximum au service de sa politique générale : «*C'est indispensable pour que le comité puisse maintenir son dynamisme et ses actions d'intérêt général auprès de certains publics. Nous sommes obligés de diversifier nos ressources, avec la limite que cela doit demeurer un moyen au service de notre projet et non une finalité. Nous ne pouvons donc pas nous passer aujourd'hui, dans le modèle économique du comité, des appels à projets et des partenariats. Nous sommes quand même en équilibre entre ressources propres et ressources externes. Il s'avère indispensable d'être reconnu par ces dispositifs et les divers partenaires concernés, notamment institutionnels. Nous nous sommes posés la question en ce qui concerne, par exemple, le dispositif "seniors santé". Il permet de toucher un public plus large, qui en a besoin, cela répond clairement à la vocation du comité. Mais il reste à évaluer les effets en matière de vie associative, de bénévolat, etc.*»

## Sport pour tous et toutes, tout bénéf

Signalons, toutefois, un paradoxe. Alors que les choix gouvernementaux ne cessent de s'opérer au nom de la rigueur et de la rationalisation de l'usage de l'argent public, certains rapports tendent à les contredire, quand on sait les décrypter. Prenons l'exemple du sport santé, notamment «le sport sur ordonnance» dont les premières évaluations soulignent l'échec faute d'un réel mécanisme de financement pérenne, notamment de la part de l'État et de la Sécurité sociale. Dans une note d'analyse n° 11 du 31 janvier 2018, le bureau de l'économie du sport du ministère des Sports - on ne peut faire plus officiel - sur les «Activités physiques et sportives, santé et qualité des finances publiques», signale que le coût total de la sédentarité s'élève en France à près de 17 milliards d'euros par an. Et elle



illustration : Paul Burckel

**«Nous sommes obligés de diversifier nos ressources, avec la limite que cela doit demeurer un moyen au service de notre projet et non une finalité. Nous ne pouvons pas nous passer, dans le modèle économique du comité, des appels à projets et des partenariats.»**

estime qu'une politique volontariste en faveur du sport pour tous et toutes permettrait donc d'effectuer des économies jusqu'à 7,7 milliards d'euros [lire p.3 «Sport pour tous et toutes : tout bénéf pour les finances publiques»]. Dans le langage sacré des expertes, nouveaux maîtres des palais de la République et de ses comptes, on pérorerait que l'enseignement est clair et que la situation ne peut plus durer... #

délégataires, olympiques, affinitaires, multisports

# QUELLE(S) fédé(S) pour Le sport pour tous ?

question tabou ?

C'est une des grandes questions qui se pose. La réorganisation du sport et la rationalisation des dépenses publiques vont-elles menacer, à plus ou moins long terme, la pluralité de la vie associative et sportive en France ? Aujourd'hui plus que jamais (ou presque), l'existence d'un si grand nombre de fédérations sportives françaises est remise en cause. Et notamment les affinitaires au sens large... Mais ces dernières ne l'entendent pas de cette oreille. # Par Antoine Aubry

**On l'oublie parfois, mais le mouvement sportif en France est bien plus varié qu'on ne le pense.**

Au total, il existe 107 fédérations sportives agréées par l'État qui regroupent plus de 180 000 associations sportives et 18 millions de pratiquants et pratiquantes. Au sein de toutes ces structures se trouvent des fédés délégataires (parmi lesquelles les olympiques) qui ne gèrent qu'un seul sport ou plusieurs disciplines associées et des fédés multisports affinitaires, scolaires et universitaires [lire l'encadré ci-dessous]. Bien qu'elles représentent près de 30% du total des sportifs et sportives licenciées en France (soit 5 millions !), on observe toutefois une offensive contre ces dernières et la vision d'un sport répondant aux besoins de tous les publics qu'elles représentent...

Les subventions pour leurs associations ou comités s'amenuisent, voire disparaissent, au niveau local,

départemental ou régional (face à la diminution de leurs dotations, nombre de collectivités n'aident pas en priorité les clubs sportifs ou alors seulement ceux fournissant des champions ou championnes aux exploits médiatiques). Et leur représentation au sein du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), censé représenter l'ensemble du mouvement sportif en France, ne fait que diminuer au profit du sport de haut niveau. La récente réforme des statuts de cette organisation, en mai 2015, a ainsi conduit à la suppression des collèges des fédérations multisports et affinitaires et donné une majorité de places aux olympiques dans le Conseil d'administration (dans lequel siège Emmanuelle Bonnet-Oulaldj, la représentante de la FSGT).

**La marque olympique hégémonique**

Les fédérations affinitaires, qui ont joué ou jouent un rôle essentiel dans l'organisation et le développement du sport en France, et dont les histoires dépassent le siècle pour certaines, seraient-elles alors menacées d'être supplantées par les organisations délégataires olympiques ? «Oui, car il y a comme une sorte d'inertie historique qui consiste à considérer les fédérations olympiques comme les seules dépositaires du vrai sport», estime Laurence Muñoz, vice-

## Fédérations délégataires, affinitaires...

Les fédérations sportives sont des regroupements d'associations sportives qui ont pour objet l'organisation de la pratique d'une ou de plusieurs disciplines sportives. Il existe 3 types de fédérations sportives.

- **Les fédérations délégataires** unisport regroupent les fédérations olympiques et les fédérations non olympiques qui ont reçu délégation du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports pour organiser les compétitions sportives délivrant les titres nationaux et gérer les processus de qualification et sélection pour les compétitions internationales dans une discipline donnée.

- **Les fédérations affinitaires** se sont créées autour de lien d'affinité idéologique, culturelle, corporatiste... (FSGT, FSCF, Ufolep...) et organisent de nombreuses activités physiques et sportives (elles se définissent souvent omnisport ou multisports). Elles sont agréées par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, voire de l'Éducation populaire, souvent pour développer et démocratiser les activités physiques et sportives.

- **Les autres fédérations** qui n'ont reçu ni agrément ni délégation de la part de l'État. Elles sont souvent constituées pour des disciplines nouvelles ou nées d'une scission.

[À lire : «Agrément sport des associations : nouvelles règles», *Sport et plein air* n°605, déc. 2015, également en téléchargement sur [fsgt.org](http://fsgt.org) > Revue et Publications > Sport et plein air > Juridique]

**«Les fédérations nationales non délégataires, multisports et affinitaires, les fédérations scolaires et universitaires forment le premier rang de la "société civile des sports". (...) trop de promesses non tenues les rendent sceptiques quant à la prétendue "unité du sport français".»**



illustration : Paul Burckel

présidente de la Fédération sportive et culturelle de France (FSCF, issue des patronages catholiques) et historienne du sport.

Quelques semaines avant la réforme des statuts du CNOSE, quatre chercheurs universitaires et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Pierre Chifflet, Dominique Charrier, Yvon Liézart et Jean-Paul Callède, s'interrogeaient d'ailleurs sur le sujet dans un dossier intitulé «Le sport français est-il... olympique dépendant ?» : «La "marque olympique" occupe une position hégémonique au sein du mouvement sportif français. Les fédérations nationales non délégataires, multisports et affinitaires, les fédérations scolaires et universitaires n'y tiennent qu'un rang subalterne alors qu'elles forment pourtant le premier rang de la "société civile des sports". (...) Ces composantes peinent à se faire entendre au sein de l'actuel CNOSE. Bien plus, trop de promesses non tenues les rendent sceptiques quant à la prétendue "unité du sport français". Demeure une certitude : les "majoritaires élitistes" en place entendent le rester au détriment des "minorités populaires".»

### À chacune sa fédé

Malgré ce climat et à l'heure où les velléités de certaines pour faire fusionner les fédérations affinitaires se font entendre de plus en plus fort, il convient de rappeler l'importance de disposer d'une vraie pluralité dans la vie associative... «Si les affinitaires comme la FSGT, l'Ufolep ou encore la FSCF pour ne citer qu'elles, possèdent souvent des objectifs communs, et notamment celui d'ouvrir la pratique sportive au plus grand nombre possible, elles ont toutes

**«Contrairement à ce que l'on pense, ces organisations ne sont pas en concurrence, mais complémentaires. Leurs militants ne sont pas les mêmes et si certaines fédés sont très présentes dans telle zone géographique ou dans tel environnement, cela ne sera pas le cas des autres.»**

leur propre histoire et leur héritage qu'il faut respecter», remarque Alain Nédélec, le président du comité FSGT de la Somme. «Et contrairement à ce que l'on pense, ces organisations ne sont pas en concurrence, mais complémentaires. Leurs militants ne sont pas les mêmes et si certaines fédés sont très présentes dans telle zone géographique ou dans tel environnement, cela ne sera pas le cas des autres.» «La pluralité de la vie associative est inhérente à la vie associative elle-même», explique de son côté Laurence Munoz, «la formater n'a aucun sens puisque, par essence, elle est le reflet de la vie civile, (...>>»

(→...) c'est-à-dire qu'elle est bigarrée et elle est surtout le reflet de nos libertés. Il n'est pas crédible de faire comme si le sport n'était pas traversé par tout ce qui compose notre société...» Au contraire, l'expérience historique témoigne que le sport français s'est enrichi, grâce aux fédérations affinitaires, de l'effervescence des mouvances sociales, politiques, culturelles et philosophiques qui agitent notre pays depuis plus d'un siècle. À l'exemple du sport féminin ou de la place des enfants et des familles.

«Le sport de la population a besoin de la pluralité des acteurs associatifs et fédéraux ainsi que de chacune des sensibilités pour nourrir son développement», enchaîne Farid Bensikhaled du comité FSGT 94, «et vouloir réduire la voix des affinitaires, c'est nier l'histoire et leur contribution au développement du sport pour tous. Dans le Val-de-Marne, la FSGT a d'ailleurs été de celles et ceux qui ont impulsé la création du Cdos [Comité départemental olympique français]. Elle a animé pendant 12 années, entre 1992 et 2004, le mouvement sportif départemental en veillant à faire évoluer le fonctionnement et les règles démocratiques afin de mieux associer et décider collectivement, à égalité d'expérience et de point de vue... Les mesures impulsées par le CNOSF aujourd'hui sont un retour au moyen-âge du présidentialisme hiérarchique et omnipotent.»

### Pour plus de coopération !

Face à cela, les fédérations affinitaires ont pourtant une belle carte à jouer ces prochaines années selon Philippe Machu, président de l'Ufolep (Union française



## Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, le sport pour tous et toutes ?

Depuis l'attribution des JOP 2024 à Paris, les acteurs et actrices du sport populaire s'interrogent : ces JO pourront-ils servir à mettre en valeur la culture et la pratique sportive dans sa diversité ? Du côté du comité FSGT de Paris, on a un avis plutôt mitigé. «Nous n'avons pas de doutes sur le fait que les Jeux pourraient changer les choses, cependant nous nous posons la question du développement de la pratique sportive pour tous les publics dans la capitale», indique Michel Fuchs, secrétaire général du comité. «Ce dont on a besoin, c'est d'équipements de proximité, de construction d'infrastructures adaptées et d'intérêt général alors que l'on constate aujourd'hui la suppression de celles-ci et la diminution des moyens pour le sport associatif... Les JOP se positionnent-ils sur ces thèmes aujourd'hui ? Non. À nous donc de participer et d'initier des débats sur ces sujets, d'amener un autre son de cloche et de faire entendre notre voix si l'on veut changer cela et construire des Jeux véritablement utiles à la population.»

Fortement impliqué pour défendre la candidature des Jeux olympiques de Paris 2024, le comité de Seine-Saint-Denis se félicitait de son officialisation en septembre dernier. Mais, à ses yeux, la réussite des Jeux ne passera qu'avec une «organisation qui cohabite avec un effort sans précédent en faveur du développement de la pratique sportive pour toutes et tous». Pour cela, la FSGT 93 souhaite donc profiter de l'accueil des JO pour soumettre à un «grand plan national de développement du sport» aux député-es de l'Assemblée nationale dont les objectifs sont notamment de rénover ou de construire de nouveaux équipements sportifs de proximité et d'augmenter les moyens pour le fonctionnement et le développement de la pratique sportive du plus grand nombre. À suivre !

## «À nous d'offrir quelque chose qui soit en cohérence avec les besoins de la population à travers des pratiques ouvertes à tous. Et, pourquoi pas, en se servant de la lumière (pour l'instant un peu éblouissante et mal adaptée) des Jeux olympiques de Paris 2024 ?»

des œuvres laïques d'éducation physique, première fédération sportive multisports de France) : «Les réformes du CNOSF sont décourageantes, mais je continue à penser que nos organisations sont promises à un bel avenir. Nous proposons un sport humain où il n'est pas tout le temps question de compétitions, de haut niveau ou de médailles et auquel beaucoup de personnes aspirent. C'est donc à nous d'offrir quelque chose qui soit en cohérence avec les besoins de la population à travers des pratiques ouvertes à tous. Et, pourquoi pas, en se servant de la lumière (pour l'instant un peu éblouissante et mal adaptée) des Jeux olympiques de Paris 2024 ?»

Pour lui, la seule condition à cette réussite est une «bonne coopération entre les fédérations affinitaires et cela a d'ailleurs déjà commencé avec le lancement d'IDOrizon un espace de dialogue et une plate-forme pour promouvoir et valoriser les bienfaits de l'activité physique et sportive pour toutes et tous» [plus d'infos sur idorizon.org]. Huit fédérations multisports en sont déjà membres et espèrent que d'autres les rejoignent... Pour continuer à faire en sorte que ces structures contribuent à la construction de la culture sportive par leurs expériences et leurs innovations et à rendre accessible la pratique sportive au plus grand nombre. #

---

Lire aussi les dossiers de Sport et plein air, «Élections présidentielles & législatives, le sport populaire concerné ?» (avril 2017), «Compétence "sport" des collectivités territoriales, quel avenir pour les associations sportives ?» (avril 2013), «Fédérations affinitaires, le sport grand angle» (mars 2013), «Quel avenir pour le sport populaire» (mars 2012), «Les mauvais coups portés au sport populaire» (juin 2011), «Construire et penser la démocratie associative» (mars 2011), «Service public du sport... en danger : un enjeu citoyen» (mai 2010), «Sauvons le service public du sport associatif de la population : Résister ou disparaître» (mars 2009), «Équipements sportifs, urgence» (novembre 2008), téléchargeables à partir de [www.fsgt.org](http://www.fsgt.org) > Revue et Publications > Sport et plein air > Nos dossiers.